**Légende**

FORME

Début/Fin

Point de décision

Situation/ intentions résidence

Instruction - origine

Instruction - destination

COULEUR

Propriétaire → vente/achat

Propriétaire → non vente/achat

Location

RU non accompagné

Entreprogué à long terme

ALERTE

ASTUCE

Concerne le voyage au nouveau lieu de service

Placez le curseur sur les boîtes de dialogue afin d'accéder au lien hypertexte relié au chapitre qui s'applique.

## Inscription et initiation du dossier

Lorsque vous apprenez que vous allez être muté

Dès que vous apprenez que vous allez être muté et avant que votre message de mutation soit reçu :
1) Lisez la directive du PRIFC
2) Déterminez qui est le coordonnateur du PRIFC pour votre base
3) Assurez-vous de connaître les limites géographiques de votre nouveau lieu de service

**Dans les 21 jours suivant la réception de votre message de mutation**

1) Inscrivez-vous sur le site web de BGRS : https://bgrsguide.bgrs.ca/account/register en utilisant l'information telle qu'elle apparaît sur votre message de mutation.
2) Créez votre adresse courriel et votre mot de passe dans votre site web sécurisé pour les membres.
3) Assurez-vous de choisir le bon type de déménagement, par exemple : affectation, libération, non accompagné.
4) Vous serez guidé durant les étapes du processus de l'évaluation préliminaire de réinstallation .
5) Regarder la session d'information virtuelle intitulée « Naviguer sur votre profil de déplacement ».
6) Réserver votre séance de planification.
7) **Assurez-vous que vos informations bancaires sont mises à jour sur le site sécurisé afin que vos avances de fonds et réclamations vous soit transférés électronuement .**
8) Familiarisez-vous avec le site web de BGRS et visionnez les vidéos fournies.

**À NOTER:** Il peut se passer une semaine après la publication du message de mutation/libération avant qu'un dossier ne soit généré dans le système de BGRS. BGRS n'est pas autorisé à servir un membre sans que le dossier ne soit dans leur système.
Si après une semaine, vous êtes toujours incapable de vous enregistrer, demandez l'aide de votre coordonnateur du PRIFC local (voir l'astuce ici-bas).

Pour un déménagement au domicile projeté à la libération, veuillez voir la section des libérations de la base.

Quelles sont vos intentions à votre ancien lieu de service?

## Préparation pour la disposition de la résidence à l'origine

Dans les 2-3 semaines après votre inscription

Quelles sont vos intentions à destination?

### Quitter un logement loué ou un logement

Référence : PRIFC - chapitre 7
Fournissez au propriétaire votre intention de bris de bail/loyer.
Si des frais de bris de bail sont imposés, assurez-vous d'obtenir un reçu en bonne et due forme.
Téléchargez ces documents sur votre site web

### Vente d'une maison

Référence : PRIFC - sections 8.1 et 8.2
Choisissez votre avocat, votre courtier immobilier et votre évaluateur.
**Une liste des tiers fournisseurs et des tarifs autorisés se trouve sur le site web sécurisé de BGRS.**
Mettez à jour votre site sécurisé avec vos choix sous le lien « Fournisseurs » sur votre tableau de bord.

**!** N'oubliez pas de prendre rendez-vous pour votre évaluation

### Choisir de ne pas vendre

Référence : PRIFC - article 8.2.14
Notez que vous n'avez que **15 jours ouvrables suite à la réception du rapport d'évaluation pour prendre une décision afin de recevoir la prime de courtage. Après cette période, cet avantage est perdu.**

### Les AM et EP sont en entreposage à long terme

Référence : PRIFC - section 11.1
Que vos AM et EP soient en entreposage suite à votre enrôlement, votre entraînement ou si vous êtes de retour au Canada, vous devez demander l'aide de BGRS pour la livraison de vos AM et EP lorsque votre résidence à votre nouveau lieu d'affectation est confirmée.
L'expédition des AM et EP entreposés à long terme est identifiée sur le formulaire DND 4443.

### Déménagement non accompagné ou en restriction imposée (RI)

Référence : PRIFC - section 11.2
Il existe des limites de temps imposées qui régissent quand vous allez devoir déménager vos personnes à charge et/ou vos AM et EP.
L'approbation du gérant de carrière est requise pour les RI.

**!** Si vous choisissez un tiers fournisseur non participant - n'oubliez pas d'effectuer une demande d'avance de fonds pour les frais légaux, incluant la commission de courtage pour donner à votre avocat/notaire lors de la conclusion de la vente de votre résidence à l'origine.

## Conduite du VRD/VID et obtention de la résidence de remplacement

30 - 45 jours avant la date de changement d'effectif (CE)

### Location d'une résidence (incluant un logement

Référence : PRIFC - chapitre 4
Le VRD/VID doit être autorisé par l'ancienne unité. Le formulaire d'application pour le VRD/VID est disponible sur le site web sécurisé de BGRS.
Les locataires peuvent retenir les services d'une agence de recherche de logement pendant leur VRD.

Pour locations hors Canada :
Référence : PRIFC - chapitre 4 et section 12.1
Assurez-vous que les commandants de l'ancienne et de la nouvelle unité signent le formulaire d'application du

### Achat d'une résidence de remplacement

Référence : PRIFC - chapitre 4 et sections 8.1 et 8.3
Le VRD/VID doit être autorisé par l'ancienne unité. Le formulaire d'application pour le VRD/VID est disponible sur le site web sécurisé de BGRS.
Choisissez votre avocat, votre courtier immobilier et votre évaluateur.
Mettez à jour votre site sécurisé avec vos choix sous le lien « Fournisseurs » sur votre tableau de bord.
**Une liste des tiers fournisseurs et des tarifs autorisés se trouve sur le site web sécurisé de BGRS.**

### Nouvelle construction

Référence : PRIFC - chapitre 4 et article 8.3.05
Le VRD/VID doit être autorisé par l'ancienne unité. Le formulaire d'application pour le VRD/VID est disponible sur le site web sécurisé de BGRS.
Les avantages reliés à votre VRD ou VID dépendront si vous avez ou non déjà conclu un contrat officiel de construction.
Attention, les frais intérimaires et d'entreposage peuvent ne pas être remboursables dépendamment du genre de délai dans la construction de la demeure.
Les membres qui libèrent peuvent décider de mettre leurs AM et EP en entreposage à long terme tel que décrit dans la directive du PRIFC - article 14.4.02.

### Déjà en possession d'une résidence garantie

Référence : PRIFC - chapitre 4
Si vous déménagez dans votre propre résidence, vous avez seulement droit à un VID.
Le VID doit être autorisé par l'ancienne unité. Le formulaire d'application pour le VRD/VID est disponible sur le site web sécurisé de BGRS.

### Déplacement à l'avance des PC/AM et EP

Référence : PRIFC - section 11.2 pour les avantages des déménagements non accompagnés et article 3.4.06
À votre arrivée, téléchargez vos reçus sur le site web sécurisé de BGRS sous la section « Finance ».

**ASTUCE:** Vous pouvez effectuer votre VRD même si votre ancienne résidence n'est pas encore vendue en autant que vous ayez obtenu la permission sur votre formulaire VRD/VID.
Effectuez autant de recherches en ligne que possible avant votre départ et l'obtention d'une hypothèque pré-approuvée vous aidera à choisir le bon domicile.
Le but d'un VRD est de trouver un nouveau logement (achat ou location) au nouveau lieu de service et de coordonner les dates de vente et d'achat de votre logement afin de faciliter votre déménagement de résidence à résidence.
Une fois que vous avez trouvé un domicile garanti, prenez avantage de votre temps afin de compléter vos arrangements pour l'école, pour des besoins médicaux spécifiques reliés à votre déménagement.

1) Téléchargez la copie signée de l'autorisation du VRD/VID sur le site web sécurisé de BGRS.
2) Assurez-vous que vos itinéraires de vol et la location d'une voiture sont réservés auprès de BGRS via HRG si vous voyagez par vol commercial.
3) Réservez votre hôtel.
4) Demandez une avance de fonds.

**ASTUCE:** Il est recommandé de faire une offre d'achat conditionnelle à une inspection satisfaisante de la structure.
Le rapport vous permettra de rendre une décision informée pour l'achat et vous protégera en cas de défauts cachés plus tard.

Le VRD est complété. Est-ce que vous avez un domicile garanti?

OUI

NON

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez demander une prolongation de 4 jours à votre VRD, ou considérer des arrangements alternatifs. Si c'est le cas, prenez les arrangements nécessaires (hôtel, voiture de location et vol de retour).
Référence : PRIFC - section 4.1.03

Le VRD prolongé est terminé. Est-ce que vous avez un logement garanti?

OUI

NON

**!** N'oubliez pas de compléter le formulaire DND 4443 pour le déménagement de vos AM et EP.

**!** Demandez une avance de fonds pour les coûts de l'achat avant de finaliser votre contrat d'achat chez l'avocat/notaire.

1) Téléchargez votre contrat d'achat ou votre bail sur le site web de BGRS.
2) Téléchargez vos reçus pour votre VRD/VID et votre réclamation.
3) Demandez une avance de fonds pour votre voyage vers la nouvelle résidence.

Téléchargez le formulaire de déménagement (DND 4443), complétez-le et envoyez-le à la boîte aux lettres positionnelle: NJHQEandEmoveBooking_reservationDemenagementMetEQGDN@forces.gc.ca
BGRS peut vous aider à remplir le formulaire, au besoin.

Déménagements OUTCAN : certaines considérations s'appliquent lors d'un déménagement à l'extérieur du Canada; tel que : logement meublé, expédition prioritaire par avion, véhicule personnel (fibre de liens), et restrictions relative au poids.
Lisez la directive du PRIFC - chapitre 12 et contactez votre conseiller BGRS au besoin.

## Date de conclusion de l'achat ou date du début du bail et voyagement

Entre la date de changement d'effectif (CE) et la nouvelle date de rapport

**!** N'oubliez pas de réserver votre hôtel.

Tel qu'énoncé dans la directive du PRIFC - article 5.04, vous avez droit jusqu'à 5 jours pour emballage, chargement, nettoyage, déchargement, et déballage.

Veuillez lire la directive du PRIFC - chapitre 6 car les jours de voyagement sont limités basé sur la distance parcourue peu importe le début de votre voyage.

Arrivée au nouveau lieu de service

À l'arrivée :
1) Enregistrez-vous à l'hôtel.
2) Prenez contact avec le propriétaire ou l'avocat/notaire pour les clés.
3) Prenez contact avec le section des mouvements locale durant la première journée ouvrable suivant votre arrivée ou à la date prévue de votre arrivée même si vous rencontrez des délais en cours de route.
4) Une fois que vos AM et EP sont livrés à votre nouveau logement, vous pouvez demeurer à l'hôtel pendant deux (2) journées additionnelles pour le déchargement et déballage tel qu'énoncé dans la directive du PRIFC - article 5.04.

Vous pouvez partir avant votre famille et/ou vos AM et EP, ce qui vous donnera plus de temps afin de vous assurer de trouver un logement de remplacement adéquat.
Lisez la directive du PRIFC - section 11.2 afin de connaître les restrictions sur le temps et le voyage de retour – aide au déménagement.

Le logement de remplacement est garanti

## Livraison des AM et EP, réclamation finale

À la date d'entrée en service

Est-ce que vos AM et EP sont arrivés à temps?

OUI

NON

Vous avez droit à des dépenses supplémentaires jusqu'à ce que la compagnie de déménagement puisse effectuer la livraison de vos AM et EP mais seulement sous certaines conditions et limite de temps.
Lisez la directive du PRIFC - chapitre 5 et demandez conseil à votre agent BGRS au besoin.
Vous pourriez avoir besoin d'une autre avance de fonds pour le temps supplémentaire passé à l'hôtel en attendant la livraison de vos AM et EP.
Référence : PRIFC - articles 5.01, 5.08 et 5.09

Dans les 45 jours suivant votre arrivée

Une fois la livraison de vos AM et EP complétée, il sera temps de finaliser votre réclamation de voyage finale.
Téléchargez tous vos reçus et votre réclamation même s'il vous reste encore des reçus à recevoir plus tard.
Vous pourrez compléter une réclamation supplémentaire plus tard pour vos frais accessoires (permis de conduire, plaques d'immatriculation, enregistrement de la voiture, inspection, changement d'adresse, etc.).

**ASTUCES →**
**(Placez le curseur sur l'astuce afin d'accéder au lien hypertexte relié à la directive du PRIFC.)**

**COORDONNATEUR MILITAIRE DU PRIFC** : Une liste des coordonnateurs du PRIFC pour chacune des bases se trouve sur le site intranet du MDN sous gestion de la réinstallation.
Si vous n'y avez pas accès durant votre déménagement, la salle d'administration de la base vous dirigera vers la bonne personne.

**TIERS FOURNISSEURS** : À compter du 1er avril 2019, BGRS paiera les tiers fournisseurs de services (TFS) participants en votre nom.
Une liste des tiers fournisseurs (avocats, inspecteurs en bâtiment, agent immobiliers, évaluateurs, agents de location) et des tarifs autorisés se trouve sur le site web sécurisé de BGRS.
Vous pouvez choisir un TFS non participant, mais vous serez alors responsable de payer la facture. Dans ce cas, vous devrez faire une demande d'avance de fonds pour les frais légaux, incluant la commission de courtage, pour donner à votre avocat/notaire lors de la conclusion de la vente de votre résidence à l'origine.

**DÉMÉNAGEMENTS À COURT PRÉAVIS** : Un membre a le droit de recevoir une indemnité supplémentaire de logement, repas et frais accessoires après la date de CE lorsque qu'il/elle reçoit un message d'affectation à moins de 30 jours avant la date de CE ou avant la date du début d'une période de service de réserve. Lisez la directive du PRIFC - article 5.07.

**PÉNALITÉS POUR RUPTURE D'HYPOTHÈQUE** : Dans le cas où l'hypothèque n'est pas transférable vers la résidence de remplacement au nouveau lieu de service et doit être liquidée, la directive du PRIFC autorise le remboursement de la pénalité encourue selon le scénario au moment de la liquidation. Également connues sous les termes « pénalité de libération d'hypothèque » ou « pénalité de rupture d'hypothèque ». Lisez la directive PRIFC - article 8.2.06.

**GARANTIE DE REMPOURSEMENT DES PERTES IMMOBILIÈRES** : Si un membre subit une perte financière lors de la vente de sa résidence principale (prix d'achat original - prix de vente = perte), la directive du PRIFC prévoit le remboursement de la perte financière encourue jusqu'à 30 000 $. Avisez votre agent BGRS et lisez la directive du PRIFC - article 8.2.13.

**INDEMNITÉ D'AFFECTATION** : Depuis le 20 avril 2019, les indemnités d'affectation des membres de la Force régulière sont administrées par les bureaux de solde locaux. Les membres de la Force régulière des FAC peuvent demander leur indemnité de base (IB) dès la réception de leur message d'affectation. L'indemnité pour personne à charge (IPC), le cas échéant, sera mis en œuvre lors de la procédure d'arrivée au nouveau lieu de service. Les membres de la Force de réserve continueront d'être administrés centralement par le D Gest AR.

**INDEMNITÉ POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DEUX RÉSIDENCES (ICTDR)** : Pour les membres des FAC dont leur ancienne résidence demeure invendue et inoccupée et qui est activement mise en marché, la directive du PRIFC compense pour certaines dépenses reliées à l'occupation de deux résidences. Lisez le PRIFC - article 8.2.07.

**RETOUR - AIDE AU DÉMÉNAGEMENT** : Si vous avez déménagé avant votre famille, vous pourriez avoir droit à un congé spécial de cinq (5) jours pour aider les personnes à votre charge (et/ou AM et EP) à déménager et se rendre au nouveau lieu. Lisez le PRIFC - article 11.2.13.

**COUPLE MEMBRES DES FAC** : Lorsque les deux membres d'un couple militaire des FAC sont affectés d'un même endroit à un autre, seulement un dossier sera autorisé dans le système de BGRS– dans le cas contraire, une autorisation pour les deux (2) dossiers est requise.

**RÉCLAMATION :**
Lorsque vous soumettez votre réclamation, assurez-vous que tous les reçus sont lisibles et que tous les documents en support de votre réclamation sont téléchargés.

*(Les informations ci-dessus ont été ajoutées pour vous donner un peu plus d'information sur les avantages les plus souvent utilisés. S.V.P. consultez la directive PRIFC pour une liste complète des avantages. Pour plus de clarté, consultez votre agent BGRS)*